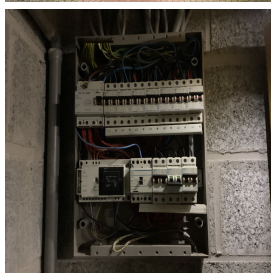


## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

### EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 04/2026/58942/E01:1

**DATE DU CONTRÔLE** 11/03/2026 **AGENT VISITEUR** Mathieu Laixhay  
**ADRESSE DU CONTRÔLE** Rue Radache 24A - 5060 Sambreville **TYPE DE CONTRÔLE** Visite de contrôle (6.5.)



### › DONNÉES GÉNÉRALES

|                                          |                                                                      |
|------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
| Type de locaux                           | Bureaux                                                              |
| Client                                   | Propriétaire Samain                                                  |
| Responsable des travaux                  | non communiqué                                                       |
| Dérogations applicables/appliquées       | Application des dérogations de la partie 8 du Livre 1 – AR 8/09/2019 |
| Document des influences externes         | pas OK                                                               |
| Date de la réalisation de l'installation | à partir du 1/10/1981 et avant le 1/06/2020                          |

### › DONNÉES DU RACCORDEMENT

|                                                  |                                  |
|--------------------------------------------------|----------------------------------|
| Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)     | ORES ASSETS                      |
| Type d'alimentation                              | Alimentation via compteur BT GRD |
| Code EAN                                         | non communiqué                   |
| Numéro de compteur / Identification alimentation | 20202694                         |
| Index jour/nuit                                  | /                                |
| Type de protection générale                      | Disjoncteur                      |
| Câble compteur - tableau                         | VVB 4 x 10 mm²                   |
| Tension nominale de service                      | 3x400V + N - AC                  |
| Courant nominal de la protection de branchement  | 25A                              |

### › CONTRÔLE

|                                                           |        |                    |   |                    |    |
|-----------------------------------------------------------|--------|--------------------|---|--------------------|----|
| Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position | pas OK | Nombre de tableaux | 1 | Nombre de circuits | 10 |
|-----------------------------------------------------------|--------|--------------------|---|--------------------|----|

|               |      |
|---------------|------|
| Circuits      | 10xD |
| Protection    | Mono |
| Section (mm²) |      |
| Conclusion    | OK   |

|                                                              |                                     |                                                                  |            |
|--------------------------------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------------------------------------|------------|
| Système de mise à la terre                                   | TT                                  | Type d'électrode de terre                                        | boucle     |
| Résistance de dispersion de la prise de terre des masses (Ω) | 3                                   | Conformité des liaisons équipotentielles et des PE               | pas OK     |
| Test de continuité                                           | pas concluant                       | Contrôle boucle de défaut                                        | concluant  |
| Protection contre les contacts indirects                     | pas OK                              | Liste des voies d'évacuation et des lieux à évacuation difficile | Pas OK     |
| Plan/liste Installations critiques                           | Pas OK                              | Plan/liste installations de sécurité                             | Pas OK     |
| Dispositif différentiel de tête                              | ID - 40A - 300mA - type A - test OK | Protection contre les contacts directs                           | pas OK     |
| Résistance générale d'isolement (MΩ)                         | 0,2                                 | Contrôle des installations critiques                             | Sans objet |
| Contrôle des installations de sécurité                       | Sans objet                          |                                                                  |            |
| Les défauts de continuité sont localisés dans                | le bureau                           |                                                                  |            |
| Circuit en défaut d'isolement                                | Circuit non repéré                  |                                                                  |            |

## CONCLUSION : NON CONFORME

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes.

Signature de l'agent

## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 04/2026/58942/E01:1

### › RAPPEL SUR LES PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu :

- d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien ;
  - de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension soient en tout temps observés ;
  - de conserver les documents de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire ;
  - de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant ;
  - d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques ;
  - de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique ;
  - de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique.
- Dans le cadre des missions légales des organismes agréés, une copie de ce rapport est tenue pendant une période de 5 ans par l'organisme agréé. Cette copie est tenue à la disposition de toute personne autorisée légalement à la consulter. Pour de plus amples informations sur les prescriptions réglementaires ou plaintes, la Direction générale de l'Energie du Service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (<https://www.economie.fgov.be>) est l'autorité compétente des organismes agréés.

### › LISTE DES INFRACTIONS

- Le document des influences externes n'est pas en ordre / est à fournir
- Les liaisons équipotentielles supplémentaires dans la salle de bain pour toutes les parties métalliques simultanément accessibles et les conducteurs de protection de tous les appareils et machines électriques ne sont pas réalisées - 7.1.4.4.
- Le numéro d'identification, la tension de service, le schéma de mise à la terre, le courant de court-circuit présumé maximal, et/ou l'éventuelle utilisation de la filiation n'est pas indiquée sur le tableau électrique - 3.1.3.3.b
- Le plan/la liste des installations critiques n'est pas présent(e) - 3.1.2.1.
- Le plan/la liste des installations de sécurité n'est pas présent(e) - 3.1.2.1.
- Les circuits, les appareils de coupure et/ou les dispositifs de protection ne sont pas repérés de manière claire et visible - 3.1.3.1.
- Interrupteur(s) et/ou socle(s) de prise et/ou boîte(s) de dérivation ne sont pas fixés correctement - 1.4.
- Le rapport de contrôle de conformité de l'installation électrique n'est pas présent.
- Des contacts de terre de socles de prise de courant ne sont pas reliés au conducteur de protection de la canalisation électrique - 5.4.3.6.
- Le plan de position des prises de terre n'est pas présent - 3.1.2.1.
- La liste des voies d'évacuation et des lieux à évacuation difficile n'est pas présente. - 3.1.2.1.
- Les schémas unifilaires et/ou plans de position ne sont pas présents - 3.1.2.1.
- La résistance d'isolement de l'installation n'est pas suffisante - 6.4.5.1.